

La Cour d'appel de Bourges vient de condamner le fabricant de systèmes de freins à disque industriels [STROMAG FRANCE](http://www.stromagfrance.com) / T : 02.48.80.72.72 (siège à La Guerche sur l'Aubois) à verser à d'anciens salariés des sommes comprises entre 500€ et 10.000€ en guise de dédommagement du préjudice d'anxiété dont ils ont ainsi été reconnus victimes.

[www.stromagfrance.com](http://www.stromagfrance.com)